

## Protocole indicatif d'évaluation du sdcs

Ce protocole (à discuter en préalable à toute tentative d'évaluation) vise à la fois la validité scientifique de l'évaluation et la protection sur le plan humain des participants.

- 1/ Chaque participant propose sa propre version de ce que doit être un protocole d'évaluation d'une théorie scientifique dans le cas général. (Par exemple le protocole de Popper page suivante.)
- 2/ Toutes les issues possibles de l'évaluation sont-elles acceptables pour chacun des participants ? ( Détailler quelles peuvent être les différentes issues, qui peuvent mettre en cause les personnes à travers les positions qu'elles défendent).
- 3/ Les moyens (notamment en temps à passer) nécessaire à l'évaluation doivent être évalués, ainsi que les enjeux liés à celle-ci.
- 4/ Lorsqu'une objection est opposée au sdcs, celle-ci ne doit pas reposer sur la simple conviction mais faire la preuve de sa validité scientifique. (Les critiques scientifiques doivent être critiquées scientifiquement).
- 5/ Avant de commencer le travail d'objection et de critique du sdcs, il doit y avoir une étape (suffisante mais pas interminable) de compréhension et de connaissance de celui-ci, ne se bornant pas à la description de quelques-uns de ses aspects fondamentaux, mais allant jusqu'à la capacité de "réfléchir par celui-ci". En effet, le sdcs est un système, par lequel on opère des calculs à partir de principes ; une chose est de citer les principes, une autre d'en tirer des conclusions élaborées en fonction de circonstances qui se présentent.
- 6/ Le travail "polémique" d'objection et de critique, d'attaque et de défense, doit prendre sa place avec l'animation affective nécessaire (permettant des mouvements passagers de colère, dont on aura pris soin de savoir quoi faire dans 2/). L'étape 5/ peut se continuer dans 6/.
- 7/ Conclusions de l'évaluation. En cas de désaccord total, y compris sur le respect du protocole préétabli, les parties s'efforcent d'exprimer d'une manière commune les éléments du désaccord (avant de se quitter) (sans se taper).

KARL POPPER : Extrait de *Problèmes fondamentaux de la logique de la connaissance* (1934)

Traduction de Christian Bonnet, pages 244-245 de l'ouvrage *Philosophie des sciences, théories, expériences et méthodes* (textes réunis par S. Laugier et P. Wagner) éditions J. Vrin 2004

### 3. LE CONTRÔLE DÉDUCTIF DES THÉORIES

La méthode de contrôle critique, ou de sélection des théories, est d'après ma conception toujours la suivante : au moyen de la déduction logique, on tire de l'anticipation encore non justifiée, de l'idée, de l'hypothèse ou du système théorique des conséquences qui sont comparées entre elles ainsi qu'à d'autres propositions, en établissant les relations logiques (comme celles d'équivalence, de dérivabilité, de compatibilité, de contradiction) qui existent entre elles.

On peut ici distinguer en particulier quatre directions dans lesquelles l'examen s'effectue : la comparaison logique des conséquences entre elles qui permet de contrôler la non contradiction interne du système ; un examen de la forme logique de la théorie ayant pour but d'établir si elle a le caractère d'une théorie scientifique empirique, c'est-à-dire par exemple si elle n'est pas tautologique ; la comparaison avec d'autres théories pour établir notamment si la théorie à examiner, au cas où les différents examens la confirmeraient, pourrait être considérée comme un progrès scientifique ; enfin l'examen par «application empirique» des conséquences qui en sont tirées. Ce dernier examen doit établir si les affirmations nouvelles de la théorie se confirment aussi en pratique, par exemple dans des expérimentations scientifiques ou dans une application technique pratique. La procédure d'examen est ici aussi une procédure déductive. Sont déduites du système (au moyen de propositions déjà reconnues) des conséquences singulières autant que possible contrôlables ou réalisables empiriquement («prédictions»), parmi lesquelles on choisit spécialement celles qui ne sont pas déductibles de systèmes connus ou sont en contradiction avec eux. Puis on prend une décision concernant ces conséquences — et d'autres — en tenant compte de leur application pratique, des expérimentations, etc. Si la décision est positive, si les conséquences singulières sont reconnues, *vérifiées*, le système a provisoirement résisté à l'examen et nous n'avons aucune raison de le rejeter. Si intervient une décision négative, si les conséquences sont *falsifiées*, leur falsification atteint aussi le système duquel elles ont été déduites. La décision positive ne peut jamais soutenir le système que provisoirement. Il peut toujours à nouveau être invalidé par des décisions négatives ultérieures. Aussi longtemps qu'un système résiste à des contrôles déductifs minutieux et rigoureux et n'est pas dépassé par le développement progressif de la science, nous disons qu'il a été *confirmé*.